

Déclaration de Lomé

Pour l'émergence d'une loi inclusive en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) au Togo Conférence Internationale sur les entreprises sociales et la responsabilité sociale des entreprises au Togo 6 et 7 Juin 2019 à Lomé, Togo

Nous, participants à la Conférence Internationale sur les entreprises sociales et la responsabilité sociale des entreprises à Lomé, Togo,

Représentants d'entreprises sociales et d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), représentants d'organisations internationales et de la société civile, membres du gouvernement togolais, représentants de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Togo, du groupe Ecobank, d'Alaffia et d'ESS Forum International,

Réunis à Lomé les 6 et 7 Juin 2019, à l'occasion de la 2^{ème} édition de la Conférence Internationale sur les entreprises sociales et la responsabilité sociale des entreprises au Togo,

Félicitons le gouvernement togolais pour la tenue de cette conférence internationale dans un contexte apaisé, constructif et inclusif,

Adoptons la présente déclaration :

Considérant que les entreprises sociales et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire tels que définis par la Task Force Inter-Agence des Nations Unies pour l'Economie Sociale et Solidaire (UNTFSSSE)¹, avec la diversité des formes qu'elle revêtent, constituent le modèle économique du présent et de l'avenir, qui s'impose comme une réponse à un besoin communautaire avec l'intention de générer un impact social et environnemental positif, une structuration démocratique de l'économie, profitant à toutes et tous, et ne laissant personne pour compte ;

Considérant que l'entrepreneuriat social et l'ESS constituent l'un des vecteurs stratégiques de transformation de la société togolaise pour la réalisation intégrée des Objectifs du Développement Durable (ODD) visés par l'Agenda 2030 des Nations Unies, en cohérence avec le Plan National de Développement, notamment au travers de son rôle en faveur la création de richesses, d'emplois décents et de qualité, y compris pour les jeunes et les femmes ;

Considérant que son mode d'entreprendre est adapté à une croissance endogène permettant la réduction des inégalités financières et sociales particulièrement adapté pour répondre aux besoins des territoires ;

¹ Conformément à la définition de la [Task Force Interagence des Nations Unies sur l'Economie Sociale et Solidaire](#) (UNTFSSSE), l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) « produit des biens et de services par un large éventail d'organisations et d'entreprises ayant des objectifs sociaux et souvent environnementaux explicites et guidés par des principes et des pratiques de coopération, de solidarité, d'éthique et d'autogestion démocratique ; et le domaine de l'ESS comprend notamment les coopératives, les sociétés d'intérêt mutuel, les associations, fondations et entreprises sociales, les groupes d'entraide, les organisations communautaires, les associations d'employés du secteur informel, les ONG qui offrent leurs services et les mécanismes de financement solidaire ».

Considérant que les acteurs de l'entrepreneuriat social et de l'ESS sont engagés pour faire face aux défis environnementaux en mettant en œuvre des pratiques environnementales durables ;

1. Demandons que l'entrepreneuriat social et l'ESS soient soutenus par la mise en œuvre d'un cadre juridique inclusif co-construit en concertation avec toutes les parties prenantes, marquant la reconnaissance de l'entrepreneuriat social et de l'ESS comme secteur à part entière dans une pluralité des modèles économiques ;
2. Demandons la mise en place de mesures légales permettant l'expérimentation de dispositifs pour évaluer l'efficacité économique, sociale, environnementale et citoyenne sur des territoires définis ;
3. Demandons la construction conjointe d'une feuille de route pour l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'entrepreneuriat social et l'ESS ;
4. Demandons également le renforcement de financements, la création de financements innovants et adaptés au développement de l'entrepreneuriat social et de l'ESS, grâce notamment à des mesures fiscales spécifiques et l'accès à la commande publique ;
5. Demandons le soutien à la mise en œuvre de structure de diffusion des connaissances et bonnes pratiques sur l'entrepreneuriat social et l'ESS auprès des populations, des communautés et territoires et de l'administration nationale et locale ainsi que le soutien aux programmes de formation sur l'entrepreneuriat social et l'ESS ;
- 6. Enfin, proposons la tenue de la troisième édition de la Conférence Internationale sur les entreprises sociales et la responsabilité sociale des entreprises au Togo en 2020.**

Fait à Lomé, le 7 juin 2019.